

**Délibération portant
Modification des modalités de contrôle des connaissances**

**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DU CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 30 juin 2021**

Vu l'article L712-6-1 du code de l'éducation.

Article 1 :

La Commission approuve les demandes de modifications de modalités de contrôle des connaissances de l'UFR Santé, de l'UFR des Sciences et de l'UFR HSS.

Résultat du vote : 3 abstentions, 19 voix pour.

Fait à Caen, le 01/07/2021

Le Président du conseil académique,


Lamri ADOUL

PJ : annexe relative aux MCC

Affichée devant la DEVE (bâtiment A - campus 1) le :

CFVU du 30 juin 2021 :

Point-9 : Modifications des modalités de contrôle des connaissances.

Composante	14	UFR Santé		Liste :	O = obligatoire / X = à choix / F = facultative										
Type de diplôme	Master			Nature :	préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.										
Mention de diplôme	MASCMED	Sciences du médicament		Part CC ou CT :	préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif										
Version d'étape	2MSCM1_711	Master 2A Sciences du Médicaments P. Développement Clinique du Médicaments (DCM)			NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.										
				Coefficient :	coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant										
				Crédits ECTS :	crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant										
					SESSION 1						SESSION 2			Coefficient	Crédits ECTS
					Contrôle continu		Contrôle terminal			Contrôle terminal					
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	Nature	Part CC en %	Nature	Durée	Part CT en %	Nature	Durée	Part CT en %		
2MSCM1S1	SCM1S11			Méthodes informatiques d'analyse de données, data management	2MSCM1_711			écrit	2h	100,00	écrit	2h	100,00	5	5
2MSCM1S1	SCM1S12			Méthodes biostatistiques approfondies en recherche	2MSCM1_711	écrit/oral	100,00				écrit	2h	100,00	5	5
2MSCM1S1	SCM1S13			Management et réglementation des essais cliniques	2MSCM1_711	écrit	30,00	écrit	2h	70,00	écrit	2h	100,00	5	5
2MSCM1S1	SCM1S14			Développements précliniques et rédaction de protocoles	2MSCM1_711	écrit	30,00	écrit	2h	70,00	écrit/oral	2h	70,00	5	5
2MSCM1S1	SCM1S15			Produits en expérimentation clinique	2MSCM1_711	écrit	20,00	écrit	2h	80,00	écrit	2h	100,00	5	5
2MSCM1S1	SCM1S16			UE à choix du Semestre 1 du M2DCM										5	5
2MSCM1S1	SCM1S16	X	M.SCM1S1	Pharmacovigilance des essais cliniques	2MSCM1_711	écrit	20,00	écrit	2h	80,00	écrit	2h	80,00	5	
2MSCM1S1	SCM1S16	X	M2DDS14	Informatique, données, santé	2MSCM2_711			écrit	2h	100	écrit	2h	100	5	
2MSCM1S2	2MSCM1ST			Stage										30	30
2MSCM1S2	2MSCM1ST	O	SCM1S21	Appréciation de stage	2MSCM1_711			écrit/oral	0h30	100,00				4	4
2MSCM1S2	2MSCM1ST	O	SCM1S22	Rapport de stage	2MSCM1_711			écrit		100,00				13	13
2MSCM1S2	2MSCM1ST	O	SCM1S23	Soutenance de stage	2MSCM1_711			oral	0h30	100,00				13	13
Conditions de validation du Master :															
La validation du S1 se basera sur les examens finaux de décembre. Elle nécessite une moyenne générale au moins égale à 10/20 (compensation entre les UE). Le semestre ne pourra pas être validé si la note obtenue à l'une des UE est inférieure à 6/20 (même si la moyenne générale sur le semestre est au moins égale à 10).															
La validation du Master 2 nécessitera la validation des enseignements théoriques et la validation du stage professionnel. Il n'y aura aucune compensation de l'enseignement théorique par le stage professionnel et vice versa.															
Possibilité d'un CT sous forme d'oral en session 2 en fonction de l'effectif															

171

Composante		14		LFR Santé		Diplôme de fin de 2e cycle d'Etud.Pharm.		0		O = obligatoire / X = à choix / F = facultative préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc. préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif			
Type de diplôme		DASPhA		Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques						NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session, coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant			
Version d'étape										crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant			

Composante		14		LFR Santé		Diplôme de fin de 2e cycle d'Etud.Pharm.		D		O = obligatoire / X = à choix / F = facultative préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc. préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session. coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant		Version d'étape		DAP4N		Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques		Régulier		Régime spécial		Erasmus		Enseignement à distance		crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant		Modification maquettes et MCC (remaniement) du DFASP et DFASP/Réforme accès études de santé. Modification des UE du Tronc commun & UELC des DFGSP et DFASP1 (allègement du tronc commun et rééquilibrage DF&SP et DFASP : 70 h sur 3 années). - instauration d'un jury et parcours d'orientation (arrêté 2018)/RJC.			

Composante		14		LFR Santé		D		O = obligatoire / X = à choix / F = facultative		préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.		NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session, coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant		crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant		Modifications maquettes et MCC / remaniement du DFGSP et DFASP/Réforme accès études de santé Modification des UE du Tronc commun & UEFC des DFGSP et DFASP1 (allègement du tronc commun et rééquilibrage DFGSP et DFASP - 70 h sur 3 années) - instauration d'un jury et parcours d'orientation (année 2018/2019)																				
Type de diplôme		Diplôme de fin de 2e cycle d'Etud.Pharm.																																		
Mention de diplôme		DAPH4A																																		
Version d'étape		Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques																																		
		☐ Régulier																																		
		☐ Régime spécial																																		
		☐ Erasmus																																		
		☐ Enseignement à distance																																		
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	horaire actuel			MCC Actuelles										UE	Liste	EC	Libellé	Volume horaire 2021/2022				MCC 2021/2022										
					CM	TD	TP	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Crédits ECTS					CM	TD	TP	Total	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Crédits ECTS	
								Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal		Contrôle continu												Contrôle terminal		Contrôle terminal								
								Nature	Part CC	Nature	Durée	Part C	Nature	Durée	Part C											Nature	Durée	Part C	Nature	Durée	Part C					
		X	PHS689	Intérêt et risques des Arthropodes pour l'Homme	20	8		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	PHS689	Intérêt et risques des Arthropodes pour l'Homme					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
		X	PHS690	Sociologie des sexualités				écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3			X	PHS690	Sociologie des sexualités					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		
		X	PHS691	Théâtre				écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3			X	PHS691	Théâtre					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		
Total filière industrie recherche semestre 2					97	66	6									15,00	15,00					93	63	12	167								15,00	15,00		
DAPH40_201																																				
M1PHS20	M1S251			Filière Officine : Dispensation médicaments et autres prod I	16	28		écrit/oral	50	écrit	1h30	50	écrit/oral	1h30	50	6,00	6,00	M1S251			Filière Officine : Dispensation médicaments et autres prod I	16	28		44	écrit/oral	50	écrit	1h30	50	écrit/oral	1h30	50	6,00	6,00	
	M1S252			Filière Officine : Activités spécialisées	16	24		écrit/oral	20	écrit	2h	80	écrit/oral	2h	80	4,00	4,00	M1S252			Filière Officine : Activités spécialisées	16	24		40		écrit	2h	100	écrit/oral	2h	100	4,00	4,00		
	M1S253			Filière Officine : Hydrologie et hygiène à l'officine	20				0	écrit	1h	100	écrit/oral	1h	100	2,00	2,00	M1S253			Filière Officine : Hydrologie et hygiène à l'officine	20			20		0	écrit	1h	100	écrit/oral	1h	100	2,00	2,00	
				Filière Officine : Enseignement Librement Choisi	10*	20*										3,00	3,00				Filière Officine : Enseignement Librement Choisi				20							3,00	3,00			
	X	M1S254		Environnement et Santé	24	3	3(+2)	écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	M1S254	Environnement et Santé	16	3	2	20	écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
	X	PHS681		Dynamique des systèmes biologiques	24	6		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	PHS681	Dynamique des systèmes biologiques					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
	X	PHS682		Génétique et exploration des métabolismes	24	6		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	PHS682	Génétique et exploration des métabolismes					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
	X	PHS683		Anglais à visée prof		20		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	PHS683	Anglais à visée prof					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
	X	PHS684		Stéréochimie du médicament	12	6	12	écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	PHS684	Stéréochimie du médicament					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
	X	PHS685		Prise en charge de la douleur	7	3	18	écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	PHS685	Prise en charge de la douleur					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
	X	PHS686		Nutrition,Sport et santé	22,5	8,5		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	PHS686	Nutrition,Sport et santé					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
	X	PHS687		Découverte de l'Industrie Pharmaceutique	18	6		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	PHS687	Découverte de l'Industrie Pharmaceutique					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
	X	PHS689		Intérêt et risques des Arthropodes pour l'Homme	20	8		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	PHS689	Intérêt et risques des Arthropodes pour l'Homme					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
	X	PHS690		Sociologie des sexualités				écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	PHS690	Sociologie des sexualités					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
	X	PHS691		Théâtre				écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00			X	PHS691	Théâtre					écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3,00		
Total filière officine semestre 2					63	72	0									15,00	15,00								124							15,00	15,00			

54

8

Composante Type de diplôme Mention de diplôme Version d'étape	14	UFR Santé	Liste : Nature : Part CC ou CT : Coefficient : Crédits ECTS :		O = obligatoire / X = à choix / F = facultative préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc. NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session. coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant									
	Diplôme de Formation Générale de Santé		Santé											
	LCPHASIC		Santé											
	L2PHAR_201		Santé											

Diplôme de Formation Générale en Sciences 2A Pharmacie									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Modification maquettes et MCC/remaniement du DFGSP et DFASP/Réforme accès études de santé: Modification des UE du Tronc commun & UELC des DFGSP et DFASP1 (allègement du tronc commun et rééquilibrage DFGSP et DFASP: -70 h sur 3 années) Création d'une UE Facultative , principalement sous format numérique mise/remise à niveau préalable au DGSP2 - Instauration d'un Jury et parcours d'orientation (arrêté 2018)/R1C									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Sem	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteur	Volume horaire actuel			MCC Actuelles										Volume horaire 2021/2022			MCC 2021/2022										Coefficient	Crédits ECTS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				
						CM	TD	TP	SESSION 1					SESSION 2					CM	TD	TP	SESSION 1					SESSION 2																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
									Nature	Part CC	Contrôle continu	Contrôle terminal	Durée	Part CT	Nature	Part CC	Contrôle continu	Contrôle terminal				Durée	Part CT	Nature	Part CC	Contrôle continu	Contrôle terminal	Durée	Part CT																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																								

Composante		14	UPR Santé		Liste :		O = obligatoire / X = à choix / F = facultative préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc. préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session. coefficients de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant																						
Type de diplôme		Diplôme de Formation Générale de Santé		Nature :																									
Mention de diplôme		LCPHAI3C Santé		Part CC ou CT :																									
Versión d'étape		L2PHAR_201		Coefficient :																									
		Diplôme de Formation Générale en Sciences 2A Pharmacie		Crédits ECTS :																									
						crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant																							
												Modification maquettes et MCC/remaniement du DFGSP et DFASP/Réforme accès études de santé: Modification des UE du Tronc commun & UELC des DFGSP et DFASP1 (allègement du tronc commun et rééquilibrage DFGSP et DFASP: -70 h sur 3 années) Création d'une UE Facultative , principalement sous format numérique mise/remise à niveau préalable au DGSP2 - Instauration d'un Jury et parcours d'orientation (arrêté 2018)/R1C																	
					Volume horaire actuel			MCC Actuelles						Volume horaire 2021/2022					MCC 2021/2022										
								SESSION 1				SESSION 2					SESSION 1				SESSION 2								
								Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal		Coefficient		Crédits ECTS		Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal		Coefficient		Crédits ECTS			
								Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT				Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT			

1/2

Composante : 54 UFR Santé Type de diplôme : Diplôme de Formation Générale de Santé Niveau de diplôme : 3^{ème} année Version d'étape : L3PHAR_201 Libre : Nature : Part CC ou CT : Coefficient : Credits ECTS : G = obligatoire / X = à choix / F = facultative préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc. préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1^{ère} session coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant																			Modification maquettes et MCC /remaniement du DF6SP et DFASP/Réforme accès études de santé: Modification des UE du Tronc commun & UECL des DF6SP et DFASP1 (allègement du tronc commun et rééquilibrage DF6SP et DFASP1: 70 h sur 3 années) Installation d'un jury et parcours d'orientation (arrêté 2018)/VLC																																					
Régulier Régime spécial Erasmus Enseignement à distance																			Volume horaire actuel SESSION 1 SESSION 2 Contrôle continu Contrôle terminal Contrôle terminal Coefficient Credits ECTS																			Volume horaire 2021/22 SESSION 1 SESSION 2 Contrôle continu Contrôle terminal Contrôle terminal Coefficient Credits ECTS																		
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VEL porteur	CM	TD	TP	Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT	Coefficient	Credits ECTS	UE	Liste	EC	Libellé	CM	TD	TP	Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT	Coefficient	Credits ECTS																					
PHSEM6																																																								
					Unité d'Enseignement Librement Choisi													3	3																																					
	X	PH5681			Dynamique des systèmes biologiques	L3PHAR_201	24	6		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5681				13	7		écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
	X	PH5682			Génétique et exploration des métabolismes	L3PHAR_201	24	6		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5682				20			écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
	X	PH5683			Anglais à visée professionnelle	L3PHAR_201		20		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5683					20		écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
	X	PH5684			Stéréochimie du médicament	L3PHAR_201	12	6	12	écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5684				5	6	9	écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
	X	PH5685			Prise en charge de la douleur	L3PHAR_201	7	3	18	écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5685				4,5		15,5	écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
	X	PH5686			Nutrition,Sport et santé	L3PHAR_201	22,5	8,5		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5686				15	5		écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
	X	PH5687			Découverte de l'Industrie Pharmaceutique	L3PHAR_201	18	6		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5687				18	2		écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
	X	PH5688			Tutorat			6		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5688					6		écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
	X	PH5689			Intérêt et risques des Arthropodes pour l'Homme	L3PHAR_201	20	8		écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5689				14,5	2,5	3	écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
	X	PH5690			Sociologie des sexualités	(sages femmes)	10			écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5690				20			écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
	X	PH5691			Théâtre	(sages femmes)	26			écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5691				26			écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
	X	PH5692			Droit de la Santé et de la Bioéthique	(Médecine)	20			écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5692				20			écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																					
X	PH5693			Chant	(sages femmes)	26			écrit/oral	100			0	écrit/oral		100	3		X	PH5693				26			écrit/oral	100		0	écrit/oral		100	3																						
PH569				Immunologie clinique et thérapeutiques immunologiques		18,5				0	écrit	1h30	100	écrit/oral	1h30	100	1	1	PH569				Immunologie clinique et thérapeutiques immunologiques	18,5			écrit/oral	5	écrit	1h30	95	écrit/oral	1h30	95	2	2																				
PH5610				Pathologies et médicaments du Système Gastro-Entéro-Hépatique (SGEH)		23,5	3			0	écrit	1h30	100	écrit/oral	1h30	100	2	2	PH5610				Pathologies et médicaments du Système Gastro-Entéro-Hépatique (SGEH)	23,5	3		écrit/oral	10	écrit	1h30	90	écrit/oral	1h30	90	3	3																				
Total SEM 6						209	44,5	73									30,00	30,00	Total SEM 6						185	64	72								30,00	30,00																				
TOTAL DF6SP3						374	78,5	158										60	60	TOTAL DF6SP3						340	101	150								60	60																			

Modification maquettes et MCC /renouveau du DF6SP et DFASP/Réforme accès études de santé:
 Reconstitution des UE du Tronc commun & UECC des DF6SP et DFASP1 (alignement du tronc commun et rééquilibrage DF6SP et DFASP: 70 h sur 3 années)
 - Installation d'un jury et parcours d'orientation (arrêté 2018)/016

1^{er} cycle: DFGSP2-DFGSP3

MODALITES d' EVALUATION - REGLES de COMPENSATION et de PROGRESSION

(ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022)

Votées en commission pédagogique du 27/03 et 25/04/2019

Article 1: L'évaluation des étudiants se fait sous forme d'examen terminal (CT) et/ou de contrôle continu (CC).

Ces modalités sont validées chaque année par la CFVU et le CA en respectant les règles de capitalisation.

Article 2: Le contrôle continu peut prendre différentes formes: examens partiels, oraux, travaux pratiques.

Dans toutes les UE, le contrôle des connaissances combine contrôle continu et/ou examen terminal. Seules les épreuves faisant l'objet d'un contrôle terminal bénéficient d'une seconde session, (les notes obtenues en contrôle continu restent donc inchangées à la seconde session, sauf quand cela est spécifié dans les MCC).

Les notes obtenues en contrôle continu ne sont pas capitalisables d'une année à l'autre: en cas de redoublement, la note de contrôle continu n'est donc pas conservée (sauf cas particulier des TP validés, cf article 14)

Article 3: L'année DFGSP2 et l'année DFGSP3 sont composées chacune de 2 semestres capitalisables. Un semestre représente un total de 30 ECTS (crédits européens).

Article 4: Chaque semestre est composé d'unités d'enseignement (UE) elles-mêmes capitalisables. Les UE se décomposent en un ou plusieurs éléments constitutifs (EC).

Les coefficients de pondération des UE au sein de chaque semestre correspondent aux crédits européens (ECTS) associés à chaque UE.

Article 5: La note de l'UE est la moyenne des notes des éléments constitutifs pondérées par des coefficients définis dans les modalités de contrôle des connaissances.

Article 6: Une année est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 semestres. Les deux semestres d'une année ne sont donc pas compensables. Ces règles s'appliquent pour les deux sessions.

Article 7: Un semestre est validé dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE. Les UE d'un semestre ne sont donc pas compensables. Ces règles s'appliquent pour les deux sessions.

Article 8: Une Unité d'Enseignement (UE) est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'UE. Les EC d'une UE sont compensables. Ces règles s'appliquent pour les deux sessions.

Article 9: Un Elément constitutif (EC) est validé dès lors que l'étudiant a obtenu, une note supérieure ou égale à 10/20. Cette règle s'applique pour les deux sessions.

Une absence justifiée ou injustifiée en CC ou CT entraîne le non calcul de la moyenne de l'EC et le résultat d'admission sera considéré comme "Défaillant" sur l'EC, l'UE, le semestre et l'année.

Article 10: Tout semestre validé et toute UE validée sont capitalisés définitivement. Tout EC validé n'est capitalisé que pour l'année en cours.

Article 11: Un étudiant doit se présenter en seconde session dès lors qu'il n'a pas validé son année (cf article 6). L'étudiant doit alors repasser, en seconde session, tous les EC non validés au sein des UE non validées des semestres non validés. Ne seront retenues que les notes obtenues en seconde session.

Tout semestre, toute UE et tout EC validés à la première session sont acquis et ne peuvent pas être repassés à la deuxième session.

Article 12: Dans le cadre de la progression des études, la poursuite des études en DFGSP3 ne pourra se faire que si l'étudiant a validé le DFGSP2 sauf si l'étudiant a validé l'ensemble des UE, à l'exception d'un maximum de 2UE. Dans ce dernier cas, et sauf demande expresse de la part d'étudiant, le statut d'AJAC (Ajourné mais Autorisé à Continuer) qui autorise le dit-étudiant à s'inscrire en DFGSP3, lui sera appliqué.

Dans le cadre de la progression des études, la poursuite des études en DFGSP1 ne pourra se faire que si l'étudiant a validé le DFGSP (2^{ème} et 3^{ème} années).

Un jury d'orientation professionnelle est désigné par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations en sciences pharmaceutiques.

Il est composé des responsables pédagogiques des différents parcours de formation types proposés et a minima d'un pharmacien en exercice.

A l'issue des entretiens Filières en DFGSP3, le jury examine le vœu émis par chaque étudiant.

Lorsque le jury valide le vœu émis par l'étudiant, ce dernier intègre le parcours de formation choisi en DFGSP1. Le jury peut, le cas échéant, assortir la décision de poursuite d'études dans le parcours de formation choisi par l'étudiant de recommandations pédagogiques.

Article 13: Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP) est délivré à tout étudiant ayant validé le DFGSP3.

Article 14: Dispositions particulières concernant les TD et TP

- Les travaux pratiques (TP) sont obligatoires
- Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu, qui, si elle est >10/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)
- Les absences aux TP doivent être accompagnées d'une justification écrite recevable fournie par l'étudiant à la scolarité dans les 2 jours ouvrés suivant l'absence.
- Une absence injustifiée à une séance de TP entraîne une note de 0 à la séance de TP concernée. Une séance correspond à une demi-journée de TP. Tout retard de plus de 30 minutes correspond à une absence (justifiée ou non).
- Deux absences injustifiées sur l'ensemble des TP d'un semestre entraînent la note de 0/20 à la (les) UE correspondante(s).
- Les Travaux Dirigés (TD) sont obligatoires et peuvent faire, si cela est spécifié dans les MCC, l'objet d'un contrôle continu.
- Les absences aux TD doivent être accompagnées d'une justification écrite recevable, fournie par l'étudiant à la scolarité dans les 2 jours ouvrés suivant l'absence.
- Le jury tiendra compte de la présence aux TD lors des délibérations des semestres correspondants
- Deux absences injustifiées à l'ensemble des TD d'un semestre entraînent la note de 0/20 à la (les) UE correspondante(s).

Article 15: La présence aux UE Librement Choies (UELC) est obligatoire. Toute absence injustifiée sera sanctionnée par une note de 0/20 à l'UELC

2^{ème} cycle : DFASP1- DFASP2

MODALITES d' EVALUATION - REGLES de COMPENSATION et de PROGRESSION

(ANNEE UNIVERSITAIRE 2021/2022)

Votées en commission pédagogique du 21/04/2021

Article 1: L'évaluation des étudiants se fait sous forme d'examen terminal et/ou de contrôle continu.

Ces modalités sont validées chaque année par la CFVU et le CA en respectant les règles de capitalisation .

Article 2: Le contrôle continu peut prendre différentes formes: examens partiels, oraux, travaux pratiques.

Dans toutes les UE, le contrôle des connaissances combine contrôle continu et/ou examen terminal. Seules les épreuves faisant l'objet d'un contrôle terminal bénéficient d'une seconde session (les notes obtenues en contrôle continu restent donc inchangées à la seconde session, sauf quand cela est spécifié dans les MCC)

Les notes obtenues en contrôle continu ne sont pas capitalisables d'une année à l'autre: en cas de redoublement, la note de contrôle continu n'est donc pas conservée (sauf cas particulier des TP validés, cf article 15)

Article 3: L'année DFASP2 est composée de 2 semestres capitalisables. Un semestre représente un total de 30 ECTS (crédits européens).

Article 4: Chaque semestre est composé d'unités d'enseignement (UE) elles-mêmes capitalisables. Les UE se décomposent en un ou plusieurs éléments constitutifs (EC).

Les coefficients de pondération des UE au sein de chaque semestre sont égaux aux crédits européens (ECTS) associés à chaque UE.

Article 5: La note de l'UE est la moyenne des notes des éléments constitutifs pondérées par des coefficients définis dans les modalités de contrôle des connaissances.

Article 6: Une année est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 semestres. Les deux semestres d'une année ne sont donc pas compensables. Ces règles s'appliquent pour les deux sessions.

Article 7: Un semestre est validé dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE. Les UE d'un semestre ne sont donc pas compensables. Ces règles s'appliquent pour les deux sessions.

Article 8: Une Unité d'Enseignement (UE) est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'UE. Les EC d'une UE sont compensables. Ces règles s'appliquent pour les deux sessions.

Article 9: Un Elément constitutif (EC) est validé dès lors que l'étudiant a obtenu, une note supérieure ou égale à 10/20. Cette règle s'applique pour les deux sessions.

Une absence justifiée ou injustifiée en CC ou CT entraîne le non calcul de la moyenne de l'EC et le résultat d'admission sera considéré comme "Défaillant" sur l'EC, l'UE, le semestre et l'année.

Article 10: Tout semestre validé et toute UE validée sont capitalisés définitivement. Tout EC validé n'est capitalisé que pour l'année en cours.

Article 11: Un étudiant doit se présenter en seconde session dès lors qu'il n'a pas validé son année (cf article 6). L'étudiant doit alors repasser, en seconde session, tous les EC non validés au sein des UE non validées des semestres non validés. Ne seront retenues que les notes obtenues en seconde session.

Tout semestre, toute UE et tout EC validés à la première session sont acquis et ne peuvent pas être repassés à la deuxième session.

Article 12: Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP) est délivré à tout étudiant ayant validé les 60 ECTS du DFASP 1, les 60 ECTS du DFASP2 et le Certificat de Synthèse Pharmaceutique (CSP).

Article 13: Dans le cadre de la progression des études, la poursuite des études depuis le DFASP1 d'une filière vers le DFASP2 d'une même filière ne pourra se faire que si l'étudiant a validé toutes les UE du DFASP1. Dans le cas où l'étudiant serait ajourné sur 2 UE maximum en DFASP1, le statut AJAC (Ajourné mais Autorisé à Continuer) autorise le dit-étudiant à poursuivre l'année suivante en DFASP2 de cette même filière (sauf demande expresse de la part de l'étudiant) et à rattraper les UE non validées du DFASP1.

Avant l'entrée en DFASP2, le jury d'orientation procède à un dernier examen du projet d'orientation professionnelle et du parcours de formation de l'étudiant dans les cas suivants :

- les étudiants dont la poursuite d'études est assortie de recommandations afin de vérifier leur prise en compte ;
- les étudiants qui souhaitent se réorienter à la fin du deuxième semestre de la formation ;
- en cas de désaccord persistant entre le jury et l'étudiant.

Article 14 : Dans le cas d'une réorientation, c'est-à-dire d'un changement de filière à l'issue du DFASP1 :

1- l'étudiant sera déclaré « Admis et Autorisé à se Réorienter et à Continuer » avec l'accord du jury d'orientation, s'il a validé l'ensemble des UE du tronc commun et de sa filière d'origine.

2- l'étudiant sera déclaré « Ajourné et Autorisé à se Réorienter et à Continuer » avec l'accord du jury d'orientation, s'il a validé les UE du tronc commun.

Pour les cas 1 et 2, l'étudiant « Autorisé à se Réorienter et à Continuer » devra l'année suivante s'inscrire en DFASP1 de la filière choisie et valider le CT des UE de la filière en e-learning (Dans le cas d'une réorientation de la filière internat vers la filière Officine ou Industrie/Recherche, l'étudiant sera dispensé d'UELC) et s'inscrire en DFASP2 de la filière choisie.

3- l'étudiant sera déclaré « Ajourné et Autorisé à se Réorienter » avec l'accord du jury d'orientation, s'il n'a pas validé les UE du tronc commun. L'étudiant en réorientation devra l'année suivante s'inscrire en DFASP1 de la filière choisie.

Article 15 : Dans le cas d'une réorientation, c'est-à-dire d'un changement de filière à l'issue du concours de l'Internat en DFASP2 filière internat :

En cas d'échec au concours de l'internat, l'étudiant peut demander à se réorienter vers une autre filière. Il devra, au semestre 2, suivre les UE du tronc commun du DFASP2 Internat et le parcours « réorientation » après accord du Jury d'orientation. Ce parcours est composé des UE de DFASP1 de la filière choisie (sans l'UELC) proposées en e-learning et dont l'étudiant devra valider le CT.

A l'issue du DFASP2 filière internat, l'étudiant sera autorisé à poursuivre en DFASP2 de la filière de réorientation s'il a validé toutes les UE du parcours « réorientation » : il sera déclaré « Ajourné et Autorisé à se Réorienter »

En cas de non validation des UE du parcours réorientation, l'étudiant ne sera pas autorisé à poursuivre en DFASP2 de la filière choisie, il devra se réinscrire en DFASP2 Internat parcours réorientation

La poursuite des études en 3^{ème} cycle d'une filière est conditionnée par la validation du DFASP de la filière. En cas de réorientation une réinscription de l'étudiant en première année du deuxième cycle fait l'objet d'une convention pédagogique adaptée à chaque étudiant signée par l'étudiant et directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

Article 16: Dispositions particulières concernant les TP et TD

- Les travaux pratiques (TP) sont obligatoires
- Les TP sont validés par une note de contrôle continu, qui, si elle est >10/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)
- Les absences aux TP doivent être accompagnées d'une justification écrite recevable fournie par l'étudiant à la scolarité dans les 2 jours ouvrés suivant l'absence.
- Une absence injustifiée à une séance de TP entraîne une note de 0 à la séance de TP concernée. Une séance correspond à une demi-journée de TP. Tout retard de plus de 30 minutes correspond à une absence (justifiée ou non).
- Deux absences injustifiées sur l'ensemble des TP d'un semestre entraînent la note de 0/20 à la (les) UE correspondante(s).
- Les Travaux Dirigés (TD) sont obligatoires et peuvent faire, si cela est spécifié dans les MCC, l'objet d'un contrôle continu.
- Les absences aux TD doivent être accompagnées d'une justification écrite recevable, fournie par l'étudiant à la scolarité dans les 2 jours ouvrés suivant l'absence.
- Une absence injustifiée à une séance de TD entraîne une note de 0 aux TD concernés. Tout retard de plus de 30 minutes correspond à une absence (justifiée ou non).
- Deux absences injustifiées à l'ensemble des TD d'un semestre entraînent la note de 0/20 à la (les) UE correspondante(s).

Article 17: La présence aux UE Librement Choies (UELC) est obligatoire. Toute absence injustifiée sera sanctionnée par une note de 0/20 à l'UELC

3^{ème} cycle court, orientation professionnelle Officine (6^{ème} année)
MODALITES d' EVALUATION - REGLES de COMPENSATION et de PROGRESSION
(ANNEE UNIVERSITAIRE 2019/2020)
Votées en commission pédagogique du 27/03 et 25/04/2019

Article 1: L'évaluation des étudiants se fait sous forme d'examen terminal et/ou de contrôle continu.

Ces modalités sont validées chaque année par la CFVU et le CA en respectant les règles de capitalisation .

Article 2: Le contrôle continu peut prendre différentes formes: examens partiels, oraux, travaux pratiques.

Dans toutes les UE, le contrôle des connaissances combine contrôle continu et/ou examen terminal. Seules les épreuves faisant l'objet d'un contrôle terminal bénéficient d'une seconde session (les notes obtenues en contrôle continu restent donc inchangées à la seconde session, sauf quand cela est spécifié dans les MCC)

Les notes obtenues en contrôle continu ne sont pas capitalisables d'une année à l'autre: en cas de redoublement, la note de contrôle continu n'est donc pas conservée (sauf cas particulier des TP validés, cf article

14) **Article 3:** L'année est composée de 2 semestres capitalisables. Un semestre représente un total de 30 ECTS (crédits européens).

Article 4: Chaque semestre est composé d'unités d'enseignement (UE) elles-mêmes capitalisables. Les UE se décomposent en un ou plusieurs éléments constitutifs (EC).

Les coefficients de pondération des UE au sein de chaque semestre sont égaux aux crédits européens (ECTS) associés à chaque UE.

Article 5: La note de l'UE est la moyenne des notes des éléments constitutifs pondérées par des coefficients définis dans les modalités de contrôle des connaissances.

Article 6: Une année est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacun des 2 semestres. Les deux semestres d'une année ne sont donc pas compensables. Ces règles s'appliquent pour les deux sessions.

Article 7: Un semestre est validé dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacune des UE. Les UE d'un semestre ne sont donc pas compensables. Ces règles s'appliquent pour les deux sessions.

Article 8: Une Unité d'Enseignement (UE) est validée dès lors que l'étudiant a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'UE. Les EC d'une UE sont compensables. Ces règles s'appliquent pour les deux sessions.

Article 9: Un Elément constitutif (EC) est validé dès lors que l'étudiant a obtenu, une note supérieure ou égale à 10/20. Cette règle s'applique pour les deux sessions.

Une absence justifiée ou injustifiée en CC ou CT entraîne le non calcul de la moyenne de l'EC et le résultat d'admission sera considéré comme "Défaillant" sur l'EC, l'UE, le semestre et l'année.

Article 10: Tout semestre validé et toute UE validée sont capitalisés définitivement. Tout EC validé n'est capitalisé que pour l'année en cours.

Article 11: Un étudiant doit se présenter en seconde session dès lors qu'il n'a pas validé son année (cf article 6). L'étudiant doit alors repasser, en seconde session, tous les EC non validés au sein des UE non validées des semestres non validés. Ne seront retenues que les notes obtenues en seconde session.

Tout semestre, toute UE et toute EC validés à la première session sont acquis et ne peuvent pas être repassés à la deuxième session.

Article 12: Le 3^{ème} cycle court, orientation professionnelle officine, est validé pour tout étudiant ayant validé les 60 ECTS de l'année concernée. Le Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie est délivré après validation de ce 3^{ème} cycle et la soutenance d'une thèse d'exercice, qui doit être postérieure à la validation du 3^{ème} cycle court.

Article 13 : Dans le cas d'une réorientation, c'est-à-dire après la validation d'un DFASP2 d'une autre filière, l'étudiant ne pourra s'inscrire en 6^{ème} année officine que s'il a préalablement validé le DFASP2 de la dite filière. Il devra, de plus, valider le contenu de l'épreuve du contrôle terminal de l'UE M1-S2-S1 du DFASP1 officine « Dispensation des médicaments et autres produits de santé I : analyse et validation de la prescription » (enseignement à distance). Cette UE devra être validée en P6 Officine au 1er semestre et lui confèrera, le cas échéant, les 2 ECTS d'une UELC (UE O6-S1-4). L'étudiant n'aura donc pas la possibilité de s'inscrire et, donc, de valider une autre UELC.

Article 14: Dispositions particulières concernant les TP et TD

- Les travaux pratiques (TP) sont obligatoires
- Les TP sont validés par une note de contrôle continu, qui, si elle est >10/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)
- Les absences aux TP doivent être accompagnées d'une justification écrite recevable fournie par l'étudiant au secrétariat dans les 2 jours ouvrés suivant l'absence.

- Une absence injustifiée à une séance de TP entraîne une note de 0 à la séance de TP concernée. Une séance correspond à une demi-journée de TP. Tout retard de plus de 30 minutes correspond à une absence (justifiée ou non).
- Deux absences injustifiées sur l'ensemble des TP d'un semestre entraînent la note de 0/20 à la (les) UE correspondante(s).
- Les Travaux Dirigés (TD) sont obligatoires et peuvent faire, si cela est spécifié dans les MCC, l'objet d'un contrôle continu.
- Les absences aux TD doivent être accompagnées d'une justification écrite recevable fournie par l'étudiant au secrétariat dans les 2 jours ouvrés suivant l'absence
- Une absence injustifiée à une séance de TD entraîne une note de 0 aux TD concernés. Tout retard de plus de 30 minutes correspond à une absence (justifiée ou non).
- Deux absences injustifiées à l'ensemble des TD d'un semestre entraînent la note de 0/20 à la (les) UE correspondante(s).

Article 15: La présence aux UE Librement Choiesies (UELC) est obligatoire. Toute absence injustifiée sera sanctionnée par une note de 0/20 à l'UELC

Composante	13	UFR des Sciences		Liste :	gatoire / X = à choix / F = facultative													
Type de diplôme	Licence			Nature :	t d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.													
Mention de diplôme	GLEEEA	Electronique, energie electrique, automatique		Part CC ou CT :	e dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif													
Version d'étape	3LEEEA_711	Licence 3A Electronique, Energie Electrique, Automatique		CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.														
		☐ Régulier		Coefficient :	JE et de l'élément constitutif le cas échéant													
		☐ Régime spécial		Crédits ECTS :	'UE et de l'élément constitutif le cas échéant													
		☐ Erasmus																
		☐ Enseignement à distance																
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Crédits ECTS			
						Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal								
						Nature	Durée	Part CC	Part TP	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT	Part TP		
EEEA55	EEA5A			Mathématiques pour l'Ingenieur S5													1	6
EEEA55	EEA5A	O	M.PCI5E4	Mathématiques pour l'ingenieur	3LMECA_711	3 écrits	3x1h30	1					1 écrit	1h30	1		1	
EEEA55	EEA5B			Signaux S5 et Electronique S5-A													1	6
EEEA55	EEA5B	O	M.PCI5B4	Circuits et composants 1	3LEEEA_711	1 écrit, 1 autre	1h30	1					1 écrit	45m	1		1/3	
EEEA55	EEA5B	O	M.PCI5B6	Signaux et Systemes	3LEEEA_711	2 écrits	2x1h30	1					1 écrit	1h30	1		2/3	
EEEA55	EEA5C			Electronique S5-B													1	6
EEEA55	EEA5C	O	EEA5C1	Intro micro-contrôleur	3LEEEA_711	1 écrit, 1 autre	1h30	0,7	0,3				1 écrit	1h30	0,7	0,3	1/2	
EEEA55	EEA5C	O	M.PCI5C4	Circuits et composants 2	3LEEEA_711	1 écrit, 1 autre	1h30	0,7	0,3				1 écrit	1h30	0,7	0,3	1/2	
EEEA55	EEA5D			Informatique industrielle S5													1	6
EEEA55	EEA5D	O	M.PCI5D7	Programmation procedurale	3LEEEA_711	1 écrit, 1 autre	1h30	0,7	0,3				1 écrit	1h30	0,7	0,3	1	
EEEA55	EEA5D	O	M.PCI5D7	Programmation procedurale	3LEEEA_711	1 écrit, 1 autre	1h30	0,7	0,3				1 écrit	45 min	0,7	0,3	1	
EEEA55	EEA5E			Genie Electrique S5													1	6
EEEA55	EEA5E	O	PCI5E5	Genie Electrique	3LEEEA_711	2 écrits	2x1h30	0,7	0,3				1 écrit	1h30	0,7	0,3	1	
EEEA56	EEA6A			Mathématiques pour l'Ingenieur S6 et Signaux S6													1	6
EEEA56	EEA6A	O	M.PCI6D4	Mathematiques pour l'ingenieur avancees	3LMECA_711	2 écrits	2x1h30	1					1 écrit	1h30	1		2/3	
EEEA56	EEA6A	O	PCI6A5	Propagation du signal en EEEA	3LEEEA_711	1 écrit	1h30	0,7	0,3				1 écrit	1h30	0,7	0,3	1/3	
EEEA56	EEA6B			Automatique S6													1	6
EEEA56	EEA6B	O	M.PCI6B7	Systemes asservis en continu	3LEEEA_711	1 écrit, 1 autre	1x1h30	0,7	0,3				1 écrit	1h30	0,7	3	2/3	
EEEA56	EEA6B	O	M.PCI6B7	Systemes asservis en continu	3LEEEA_711	1 écrit, 1 autre	1x1h30	0,7	0,3				1 écrit	30 min	0,7	3	2/3	
EEEA56	EEA6B	O	PCI6B8	Automatique S6	3LEEEA_711	1 écrit	1h30	0,7	0,3				1 écrit	1h30	0,7	0,3	1/3	
EEEA56	EEA6C			Electronique S6-A													1	6
EEEA56	EEA6C	O	M.PCI6C6	Electronique des Circuits Integres	3LEEEA_711	2 écrits, 1 autre	2x1h30	0,7	0,3				1 écrit	1h30	0,7	0,3	2/3	
EEEA56	EEA6C	O	PCI6C7	Chaines de mesures	3LEEEA_711	1 écrit, 1 autre	1h30	0,7	0,3				1 écrit	1h30	0,7	0,3	1/3	
EEEA56	EEA6D			Electronique S6-B													1	6
EEEA56	EEA6D	O	EEA6D1	Micro-Contrôleur	3LEEEA_711	1 écrit	1h30	0,7	0,3				1 écrit	1h30	0,7	0,3	2/3	
EEEA56	EEA6D	O	PCID7	Introduction aux antennes	3LEEEA_711	1 écrit	1h30	0,7	0,3				1 écrit	1h30	0,7	0,3	1/3	
EEEA56	EEA6E			Anglais S6 et Stage													1	6
EEEA56	EEA6E	O	M.PCI6E4	Anglais S6		3 écrits, 1 oral	3x1h15, 15m	1									1/2	
EEEA56	EEA6E	F	PCI6E3	Engagement Etudiant	3LCHIM_711													
EEEA56	EEA6E	O	PCI6E6	Stage (4 semaines)	3LEEEA_711	Rapport et soutenance											1/2	Facultatif

Composante	13	UFR des Sciences	<u>Précisions à apporter par les composantes</u>
Type de diplôme	Licence		<i>Conformément au règlement commun des études 2017/2021, les modalités de chaque session devront être décrites par les composantes en vue de leur adoption par la CFVU (type d'épreuve, passage en contrôle terminal à 100% en seconde session, report de notes entre sessions, etc.).</i>
Mention de diplôme	GLMIASH	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et	<i>Pour les masters, la règle de compensation annuelle doit être décrite, ainsi que les éventuelles autres dispositions particulières proposées par la composante concernant la capitalisation, les autres règles de compensation et la validation.</i>
Version d'étape	2LMIAS_701	Licence 2A Mathématiques et Informatique Appliquées aux SHS	<i>Les modalités en cas d'absence aux épreuves doivent être précisées. La durée de stage doit être indiquée (durée fixe ou durée minimum et maximum).</i>

Remarques :

- (1) Lorsque la formule de calcul fait intervenir une note « TP », celle-ci correspond à une évaluation portant sur un travail réalisé lors de plusieurs séances de TP (compte-rendu de TP ou autre).
- (2) Le nombre d'épreuves et durée des CC indiqués ci-dessus dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves ou d'augmenter leurs durées
- Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant la rentrée.
- (3) Absences justifiées aux CC : dans chaque élément, en première session, une épreuve de rattrapage au moins sera organisée, avant la fin du semestre, pour rattraper les absences justifiées en cours de semestre aux différents contrôles continus. Lorsque l'élément n'est évalué qu'en contrôle continu, le dernier contrôle du semestre pourra ne pas être concerné par cette mesure. Les modalités précises de rattrages pour les absences justifiées seront précisées en début de semestre.
- (4) Calcul de la note en session 2 : lorsqu'un élément est évalué uniquement en CC en session1, la note obtenue au CC de seconde session remplace la note de session 1 ; lorsque qu'un élément est évalué en CC et CT en session 1, la note de CC de session 1 est reportée dans le calcul de la note de session 2. Dans tous les cas, la note de TP est reportée dans le calcul de la note de session 2.
- (5) Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2
- Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 10/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP).**
- En l'absence de 2nde session dans un EC, la note obtenue en 1ère session est prise en compte pour le calcul de la moyenne du semestre

Composante		13		UFR des Sciences		Liste :	
Type de diplôme		Licence				Nature :	
Mention de diplôme		GLMIASH		Mathématiques et informatique appliquees aux sciences humaines et sociales		Part CC ou CT :	
Version d'étape		2LMIAS_701		Licence 2A Mathematiques et Informatique Appliquees aux SHS		Coefficient :	
						Crédits ECTS :	

Composante	13	UFR des Sciences
Type de diplôme	Licence	
Mention de diplôme	GLINFO	Informatique
Version d'étape	1LINFO_701	Licence 1A Informatique

Précisions à apporter par les composantes

Conformément au règlement commun des études 2017/2021, les modalités de chaque session devront être décrites par les composantes en vue de leur adoption par la CFVU (type d'épreuve, passage en contrôle terminal à 100% en seconde session, report de notes entre sessions, etc.).

Pour les masters, la règle de compensation annuelle doit être décrite, ainsi que les éventuelles autres dispositions particulières proposées par la composante concernant la capitalisation, les autres règles de compensation et la validation.

Les modalités en cas d'absence aux épreuves doivent être précisées.

La durée de stage doit être indiquée (durée fixe ou durée minimum et maximum).

Remarques :

(1) Lorsque la formule de calcul fait intervenir une note « TP », celle-ci correspond à une évaluation portant sur un travail réalisé lors de plusieurs séances de TP (compte-rendu de TP ou autre).

(2) Le nombre d'épreuves et durée des CC indiqués ci-dessus dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves ou d'augmenter leurs durées

Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant la rentrée.

(3) Absences justifiées aux CC : dans chaque élément, en première session, une épreuve de rattrapage au moins sera organisée, avant la fin du semestre, pour rattraper les absences justifiées en cours de semestre aux différents contrôles continus.

Lorsque l'élément n'est évalué qu'en contrôle continu, le dernier contrôle du semestre pourra ne pas être concerné par cette mesure. Les modalités précises de rattrages pour les absences justifiées seront précisées en début de semestre.

(4) Calcul de la note en session 2 : lorsqu'un élément est évalué uniquement en CC en session 1, la note obtenue au CC de seconde session remplace la note de session 1 ; lorsque qu'un élément est évalué

en CC et CT en session 1, la note de CC de session 1 est reportée dans le calcul de la note de session 2. Dans tous les cas, la note de TP est reportée dans le calcul de la note de session 2.

(5) Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2

Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 10/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP).

En l'absence de 2nde session dans un EC, la note obtenue en 1ère session est prise en compte pour le calcul de la moyenne du semestre

Composante	13		UFR des Sciences		Liste :	O = obligatoire / X = à choix / F = facultative									
Type de diplôme	Licence				Nature :	préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.									
Mention de diplôme	GLINFO		Informatique		Part CC ou CT :	préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif									
Version d'étape	1LINFA 201		L1 Informatique - Parcours adapté			NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.									
			2 ans		Coefficient :	coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant									
			☐ Régulier		Crédits ECTS :	crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant									
			☐ Régime spécial												
			☐ Erasmus												
			☐ Enseignement à distance												
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Crédits ECTS
						Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal					
						Nature	Durée	Part TP	Part CC	Nature	Durée	Part TP	Part CT		
INFAS1	INFA1			Methodologie informatique et projet professionnel	1LINFO_701										6
INFAS1	INFA1	O	INF1D2	Méthodologie		rapport, oral			100%					1/6	
INFAS1	INFA1	O	INF1D3	Expression Communication		écrit	1h		100%					1/3	
INFAS1	INFA1	O	M.MIM1D1	Culture numérique (mutualisé Chimie et Physique)		rapport			100%		TP	2h		100%	1/2
INFAS1	INFA2			Informatique et Internet	1LINFO_701									1	6
INFAS1	INFA2	O	M.MIM1E1	Environnement informatique (mutualisé Mathématiques)		Compte-rendu TP			100%					1/3	
INFAS1	INFA2	O	M.MIM1E2	Technologies Web 1 (mutualisé Mathématiques)				50%		écrit	1h	50%	50%	2/3	
INFAS1	MIMAD1		MIMAD1	Algèbre 0 - Soutien	1LMATH_701										0
INFAS1	MIMAD2		MIMAD2	Maths 0 - Soutien	1LMATH_701										0
INFAS1	MIMAD3		MIMAD3	Initiation à la programmation 0.1 - Soutien	1LINFO_701										0
INFAS2	INFA3			Logique	1LINFO_701									1	0
INFAS2	INFA3	O	INF2B1	Logique et raisonnement		écrit, autre	1h30		1/3	écrit	2h	2/3	écrit	2h	2/3
INFAS2	INFA3	O	INFA7A	Logique - Soutien										0	
INFAS2	INFA4			Technologies Info	1LINFO_701									1	0
INFAS2	INFA4	O	INF2C1	Technologies Web 2				50%		écrit	1h	50%	écrit	1h	50%
INFAS2	INFA4	O	INFA8A	Technologies Web 2 - Soutien										1	
INFAS2	MIMAD4		MIMAD4	Algèbre linéaire 1	1LMATH_701	écrit			100%		écrit	1h30		100%	6
INFAS2	MIMAD5		MIMAD5	Initiation à la programmation 0.2	1LINFO_701	écrit			100%		écrit	1h	50%	50%	6
INFAS2	MIMAD5		MIMAD5	Initiation à la programmation 0.2	1LINFO_701	écrit			100%		écrit	2h	50%	50%	6
INFAS2	MIMAD6		MIMAD6	Humanités											6
INFAS2	MIMAD6	O	M.MIM2E2	Anglais approfondi S2 (mutualisé Mathématiques et MIASHS)		1 écrit + 1 oral	1h		100%					1/4	
INFAS2	MIMAD6	O	M.MIM2E3	Techniques d'expression S2 (mutualisé Mathématiques et MIASHS)		écrit	1h		100%					1/4	
INFAS2	MIMAD6	O	M.PCM121	Anglais general S2 (mutualisé tous les parcours)		écrit + Autre			100%					1/2	
NB : Cette demande de modification s'applique également pour les L1 Mathématiques adapté (1LMATA) et L1 MIASHS adapté (1LMIAA) pour l'élément MIMAD5.															

Composante	13	UFR des Sciences
Type de diplôme	Licence	
Mention de diplôme	GLINFO	Informatique
Version d'étape	1LINFO_701	Licence 1A Informatique

Précisions à apporter par les composantes

Conformément au règlement commun des études 2017/2021, les modalités de chaque session devront être décrites par les composantes en vue de leur adoption par la CFVU (type d'épreuve, passage en contrôle terminal à 100% en seconde session, report de notes entre sessions, etc.).

Pour les masters, la règle de compensation annuelle doit être décrite, ainsi que les éventuelles autres dispositions particulières proposées par la composante concernant la capitalisation, les autres règles de compensation et la validation.

Les modalités en cas d'absence aux épreuves doivent être précisées.

La durée de stage doit être indiquée (durée fixe ou durée minimum et maximum).

Remarques :

(1) Lorsque la formule de calcul fait intervenir une note « TP », celle-ci correspond à une évaluation portant sur un travail réalisé lors de plusieurs séances de TP (compte-rendu de TP ou autre).

(2) Le nombre d'épreuves et durée des CC indiqués ci-dessus dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves ou d'augmenter leurs durées

Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant la rentrée.

(3) Absences justifiées aux CC : dans chaque élément, en première session, une épreuve de rattrapage au moins sera organisée, avant la fin du semestre, pour rattraper les absences justifiées en cours de semestre aux différents contrôles continus.

Lorsque l'élément n'est évalué qu'en contrôle continu, le dernier contrôle du semestre pourra ne pas être concerné par cette mesure. Les modalités précises de rattrages pour les absences justifiées seront précisées en début de semestre.

(4) Calcul de la note en session 2 : lorsqu'un élément est évalué uniquement en CC en session 1, la note obtenue au CC de seconde session remplace la note de session 1 ; lorsque qu'un élément est évalué

en CC et CT en session 1, la note de CC de session 1 est reportée dans le calcul de la note de session 2. Dans tous les cas, la note de TP est reportée dans le calcul de la note de session 2.

(5) Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2

Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 10/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP).

En l'absence de 2nde session dans un EC, la note obtenue en 1ère session est prise en compte pour le calcul de la moyenne du semestre

Composante	13	UFR des Sciences		Liste :	O = obligatoire / X = à choix / F = facultative									
Type de diplôme	Licence			Nature :	préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.									
Mention de diplôme	GLINFO	Informatique		Part CC ou CT :	préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif									
Version d'étape	1LINFO_701	Licence 1A Informatique			NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.									
				Coefficient :	coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant									
				Crédits ECTS :	crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant									
☐ Régulier ☐ Régime spécial ☐ Erasmus ☐ Enseignement à distance														

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Crédits ECTS		
						Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal							
						Nature	Durée	Part TP	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part TP	Part CT	
INFOS1	INF1C			Introduction a la programmation													1
INFOS1	INF1C	O	M.MIM1C1	Introduction a la programmation (mutualisé Mathématiques et MIASHS)	1LINFO_701			50%		écrit	1h	50%	écrit	1h	50%	50%	1
INFOS1	INF1C	O	M.MIM1C1	Introduction a la programmation (mutualisé Mathématiques et MIASHS)	1LINFO_701			50%		écrit	2h30	100%	écrit	2h	50%	100%	1
NB : Cette demande de modification s'applique également pour les L1 Informatique LAS (LASINF), L1 Mathématiques (1LMATH), L1 Mathématiques LAS (LASMAT) et L1 MIASHS (1LMIAS) pour l'élément M.MIM1C1.																	

Composante	13	UFR des Sciences			Liste :	O = obligatoire / X = à choix / F = facultative													
Type de diplôme	Master				Nature :	préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.													
Mention de diplôme	MAMECA	Mécanique			Part CC ou CT :	préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif													
Version d'étape	1MMECA_701	Master 1A Mécanique			NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.														
					Coefficient :	coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant													
					Crédits ECTS :	crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant													
				Régulier															
				Régime spécial															
				Erasmus		SESSION 1						SESSION 2			Coefficient	Crédits ECTS			
				Enseignement à distance		Contrôle continu		TP	Contrôle terminal			Contrôle terminal							
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	Nature	Part CC	Part TP	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT					
M1MECAS1	MEC1MA			Mecanique des fluides reels												6			
M1MECAS1	MEC1MA	O	MEC1MA1	Mecanique des fluides reels	1MMECA_701	écrit,devoir	0,3		écrit	1h30	0,7	écrit	1h30	0,7	1				
M1MECAS1	MEC1MB			Mecanique des structures												6			
M1MECAS1	MEC1MB	O	MEC1MB1	Mecanique des structures	1MMECA_701	écrit	0,3		écrit	1h30	0,7	écrit	1h30	0,7	1				
M1MECAS1	MEC1MC			Elements et volumes finis												6			
M1MECAS1	MEC1MC	O	MEC1MC1	Analyse par elements finis	1MMECA_701	écrit	0,7	0,3				écrit	1h30	1	2/3				
M1MECAS1	MEC1MC	O	MEC1MC2	Methodes des volumes finis	1MMECA_701			0,3	écrit	1h30	0,7	écrit	1h30	0,7	1/3				
M1MECAS1	MEC1MD		M.IGL7A	Hydrodynamique du littoral	1MSTPE_701	2 autres	0,5		écrit	3h	0,5	écrit ou 1 or	1h	0,5		6			
M1MECAS1	MEC1ME			Energies marines renouvelables												6			
M1MECAS1	MEC1ME	O	MEC1ME1		1MMECA_701	écrit, projet	0,3		écrit	1h30	0,7	écrit	1h30	0,7	1/3				
M1MECAS1	MEC1ME	O	MEC1ME2	Interactions fluides structures 1	1MMECA_701	écrit	0,3		écrit	1h30	0,7	écrit	1h30	0,7	2/3				
M1MECAS2	MEC1MF			Vibration												6			
M1MECAS2	MEC1MF	O	MEC1MF1	Complements de vibration	1MMECA_701	écrit	0,3		écrit	1h30	0,7	écrit	1h30	0,7	1/3				
M1MECAS2	MEC1MF	O	MEC1MF2	Vibration	1MMECA_701	écrit	0,7	0,3				écrit	1h30	1	2/3				
M1MECAS2	MEC1MG			Modelisation des phenomenes de transferts thermiques												6			
M1MECAS2	MEC1MG	O	MEC1MG1	Modelisation des phenomenes de transferts thermiques	1MMECA_701	écrit	0,3		écrit	1h30	0,7	écrit	1h30	0,7	1				
M1MECAS2	MEC1MH			Calcul scientifique et methode numerique pour la mecanique												6			
M1MECAS2	MEC1MH	O	MEC1MH1	Calcul et analyse numerique pour la mecanique	1MMECA_701	Projet	0,3		écrit	1h30	0,7	écrit	1h30	0,7	1/3				
M1MECAS2	MEC1MH	O	MEC1MH2	Modelisation et simulation numerique	1MMECA_701	écrit	0,7	0,3				écrit	1h30	1	2/3				
M1MECAS2	MEC1MI			Communication												3 6			
M1MECAS2	MEC1MI	O	MEC1MI1	Communication	1MMECA_701	projet	1								4/6 1/3				
M1MECAS2	MEC1MI	O	MEC1MI2	TPAE	1MMECA_701	rapport écrit + soutenance	1								4/3 2/3				
M1MECAS2	MEC1MI	O	MEC1MI3	Stage-superieur-a-8-semaines	1MMECA_701	rapport-écrit +soutenance	1								1/2				
M1MECAS2	MEC1MJ			Anglais												6			

Composante	13	UFR des Sciences	Liste :	O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
Type de diplôme	Master		Nature :	préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.
Mention de diplôme	MAMECA	Mécanique	Part CC ou CT :	préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
Version d'étape	1MMECA_701	Master 1A Mécanique		NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
		Régulier	Coefficient :	coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
		Régime spécial	Crédits ECTS :	crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

				Erasmus		SESSION 1					SESSION 2			Coefficient	Crédits ECTS	
				Enseignement à distance		Contrôle continu		TP	Contrôle terminal		Contrôle terminal					
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	Nature	Part CC	Part TP	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT		
M1MECAS2	MEC1MJ	O	M.MIM1MA	Anglais S1		1 écrit + 1 autre	1								1/2	
M1MECAS2	MEC1MJ	O	M.MIM1MF	Anglais S2		1 écrit + 1 autre	1								1/2	
M1MECAS2	MEC1MK	O		Stage superieur a 8 semaines	1MMECA_701	rapport écrit + soutenance	1								1	3
Compensation au sein d'une UE.																
Compensation au sein d'un semestre entre les UE (hors UE Stage).																
Pas de compensation entre les semestres.																
Les notes de TP sont conservées à la session 2. Les notes de CC sont conservées à la session 2, sauf pour les UE MEC1MC1, MEC1MF2 et MEC1MH2.																
L'absence injustifiée à une épreuve (CC ou un CT) entraine automatiquement une note égale à 0, Pour les absences justifiées aux CC programmés, un unique rattrapage sera organisé en fin de semestre. Il pourra prendre la forme d'un oral si le nombre d'étudiants concernés est inférieur à 10. La note obtenue sera ventilée sur l'ensemble des CC pour lesquels l'absence justifiée aura été constatée,																
Les EC au sein d'une UE non validée en première session, font l'objet d'un rattrapage en seconde session si la note obtenue est inférieure à 10.																
Certaines EC ou UE ne font pas l'objet de rattrapage : Anglais, Communication, TPAE, stage.																
En l'absence de 2nde session pour un EC, la note obtenue en 1ère session est prise en compte pour le calcul de la moyenne du semestre.																
Les épreuves de session 2 peuvent, à la discrétion du responsable d'UE, prendre la forme d'un oral si l'effectif d'étudiants autorisés à composer est inférieur à 10,																
Le stage en entreprise ou en laboratoire de recherche doit être d'une durée minimale de 8 semaines et ne se compense pas avec le reste des UE du semestre 2.																
Le coefficient de chaque unité d'enseignement correspond à son nombre d'ECTS.																
Le nombre d'épreuves des Contrôles Continus indiqué dans le tableau des MCC, est le minimum auquel s'engage l'équipe pédagogique, cependant l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.																

Modifications des MCC Licences

Licences mentions Sciences vie, Sciences pour la santé, Sciences Terre, Sciences de la vie et de la Terre (L1, L2 et L3)

Avant :

« Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à **10/20**, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP). »

2021-2022 :

« Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à **12/20**, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP). »

Licences mentions Mathématiques, MIASHS et Informatique (L1, L2 et L3)

Avant :

« Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à **10/20**, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP). »

2021-2022 :

Suppression de cette condition

Licences mentions Chimie, EEEA, Mécanique (L1, L2 et L3)

Avant :

« Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à **10/20**, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP). »

2021-2022 :

Suppression de cette condition

Justification :

Les étudiants n'ont pas pu suivre tous les TP du fait des jauges dans les salles depuis 2 ans.

Composante 131
Type de diplôme
Mention GLSANTE
Parcours
Version d'étape

UFR des Sciences
Licence
Science pour la Santé
L1 Science pour la Santé
1LSANT

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
Nature : préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.
Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif

Validation des demandes par le conseil d'UFR

☐ Oui
☐ Non

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
Crédits ECT crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Si non, mode de validation

☐ Direction de composante
☐ Autre (préciser):

Date de validation

						SESSION 1					SESSION 2			Coefficient	Crédits ECTS	
						Contrôle continu		Contrôle terminal			Contrôle terminal					
Semestre	Code UE	Liste	Code EC	Libellé de l'UE ou de l'EC	VET porteuse	Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT			
	SPSS1	M.SPS1A	0	-	Biochimie et biologie cellulaire		écrits	100%				écrit	1h30	50%	1	6
	SPSS1	M.SPS1B	0	-	Biodiversité 1		écrits	100%				écrit	1h30	50%	1	6
	SPSS1	SPS1C	0	-	Chimie et physique										1	6
	SPSS1	-	0	M.SPS1C1	Chimie		écrits	100%				écrit	1h30	50%	0,5	3
	SPSS1	-	0	M.SPS1C2	Physique		écrits	100%				écrit	1h30	50%	0,5	3
	SPSS1	SPS1D	0	-	UE transversale										1	6
	SPSS1		0	MSPS1D1	C2I		écrits	100%				écrit	1h30	50%	0,5	3
	SPSS1	-	0	MSPS1D2	Anglais				écrit	1h30 1h	100%	écrit	1h30 1h	50%	0,5	3
	SPSS1	SPS1E	0	-	Introduction à la physiopathologie		écrits+autre	100%				écrit	1h30	50%	1	6
	SPSS2	M.SPS2A	0	-	Biologie moléculaire		écrits	100%				écrit	1h30	50%	1	6
	SPSS2	M.SPS2B	0	-	Biodiversité 2		écrits	100%				écrit	1h30	50%	1	6
	SPSS2	SPS2C	0	-	Chimie et physique 2										1	6
	SPSS2	-	0	M.SPS2C1	Chimie		écrits	100%				écrit	1h30	50%	0,5	3
	SPSS2	-	0	M.SPS2C2	Physique		écrits	100%				écrit	1h30	50%	0,5	3
	SPSS2	SPS2D	0	-	UE transversale										1	6
	SPSS2		0	MSPS2D1	Anglais				écrit	1h30 1h	100%				0,3	2
	SPSS2		0	M.SPS2D2	PPE		projet + autre	100%							0,2	1
	SPSS2	-	0	MSPS1D3	Statistiques et santé		écrits	100%							0,5	3
	SPSS2	SPS2E	0	-	Biotechnologie et bioéthique		écrits+autre	100%				écrit	1h30	50%	1	6

Composante 131

Type de diplôme

Mention GLSANTE

Parcours

Version d'étape

Sciences

Licence

Science pour la Santé

L1 SPS LAS

LASSAN

Liste :

Nature : préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.

Part CC ou

CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Crédits ECTS crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Validation des demandes par le conseil d'UFR ☐ Oui
☐ Non

Si non, mode de validation

☐ Direction de composante☐ Autre (préciser):

Date de validation

						SESSION 1					SESSION 2			Coefficient	Crédits ECTS
						Contrôle continu		Contrôle terminal			Contrôle terminal				
						Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT		
Semestre	Code UE	Liste	Code EC	Libellé de l'UE ou de l'EC	VET porteuse										
LASSAS1	M.SPS1A	0	-	Biochimie et biologie cellulaire	1LSANT	écrits	100%				Ecrit	1h30	50%	1	6
LASSAS1	M.SPS1B	0	-	Biodiversité 1	1LSANT	écrits	100%				Ecrit	1h30	50%	1	6
LASSAS1	SPS1C	0	-	Chimie et physique										1	6
LASSAS1	-	0	M.SPS1C1	Chimie	1LSANT	écrits	100%				Ecrit	1h30	50%	0,5	3
LASSAS1	-	0	M.SPS1C2	Physique	1LSANT	écrits	100%				Ecrit	1h30	50%	0,5	3
LASSAS1	SPS1D	0	-	UE transversale										1	6
LASSAS1		0	MSPS1D1	C2I	1LSANT	écrits	100%				Ecrit	1h30	50%	0,5	3
LASSAS1	-	0	MSPS1D2	Anglais	1LSANT			Ecrit	1h30 1h	100%	Ecrit	1h30 1h	50%	0,5	3
LASSAS1	S1MIBIO	0		Semestre 1 Mineure LAS Biologie										1	6
LASSAS1			Bloc 1	Chimie, biochimie, biostatistiques				Ecrit	1h30	100%	Ecrit	1h30	100%	0,5	
LASSAS1			Bloc 2	Physiologie, médicament, biologie cellulaire				Ecrit	1h	100%	Ecrit	1h	100%	0,3	
LASSAS1			Bloc 3	Sciences humaines et sociales				Ecrit	1h	100%	Ecrit	1h	100%	0,2	
LASSAS2	M.SPS2A	0	-	Biologie moléculaire	1LSANT	écrits	100%				Ecrit	1h30	50%	1	6
LASSAS2	M.SPS2B	0	-	Biodiversité 2	1LSANT	écrits	100%				Ecrit	1h30	50%	1	6
LASSAS2	SPS2C	0	-	Chimie et physique 2										1	6
LASSAS2	-	0	M.SPS2C1	Chimie	1LSANT	écrits	100%				Ecrit	1h30	50%	0,5	3
LASSAS2	-	0	M.SPS2C2	Physique	1LSANT	écrits	100%				Ecrit	1h30	50%	0,5	3
LASSAS2	SPS2D	0	-	UE transversale										1	6
LASSAS2		0	M.SPS2D1	Anglais	1LSANT			Ecrit	1h30 1h	100%				0,3	2
LASSAS2		0	M.SPS2D2	PPE	1LSANT	projet+autre	100%							0,2	1
LASSAS2	-	0	M.SPS1D3	Statistiques et santé	1LSANT	écrits	100%							0,5	3
LASSAS2	S2MIBIO	0		Semestre 2 Mineure LAS Biologie										1	6
Choix : minimum 1 maximum 2	X			Option Médecine										1	
				Tronc commun				écrit	2h15	100%	écrit	2h15	100%	0,6	
				Médecine			écrit	1h30	100%	0,4					
	X			Option Maïeutique										1	
				Tronc commun				écrit	2h15	100%	écrit	2h15	100%	0,6	
				Maïeutique			écrit	1h30	100%	0,4					
	X			Option Pharmacie										1	
				Tronc commun				écrit	2h15	100%	écrit	2h15	100%	0,6	
				Pharmacie			écrit	1h	100%	0,4					
	X				Option Odontologie				écrit	1h	100%	écrit	1h	100%	1

Composante	131	UFR des Sciences, antenne du Campus 1		Liste :	O = obligatoire / X = à choix / F = facultative											
Type de diplôme	Licence			Nature :	préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.											
Mention de diplôme	GLSANTE	Sciences pour la sante		Part CC ou CT :	préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif											
Version d'étape	2LSANT_701	Licence 2A Sciences pour la Sante			NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.											
				Coefficient :	coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant											
				Crédits ECTS :	crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant											
		☒	Régulier													
		☐	Régime spécial													
		☐	Erasmus													
		☐	Enseignement à distance													
				SESSION 1					SESSION 2				Coefficient	Crédits ECTS		
				Contrôle continu		Contrôle terminal			Contrôle terminal							
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT	Part CC		
Semestre 3	SPS3A			UE Biologie cellulaire 1											1	6
Semestre 3		0		EC Physiologie de la membrane plasmique	2LSANT_701	écrit	100%				Ecrit	1h	100%		0,5	
Semestre 3		0		EC Introduction à la microbiologie	2LSANT_701	ecrit (70%) + TP (30%)	100%				Ecrit	1h	70%	30%	0,5	
Semestre 3	SPS3B	0		UE Biologie moléculaire 1		ecrit	100%				Ecrit	1h	100%		1	6
Semestre 3	SPS3C			UE Organes et fonctions 1											1	6
Semestre 3		0		EC Reproduction & Développement	2LSANT_701	écrit	100%				Ecrit	1h	100%		0,5	
Semestre 3		0		EC Systèmes nerveux, musculaires et squelettiques	2LSANT_701	écrit	100%				Ecrit	1h	100%		0,5	
Semestre 3	SPS3D			UE Anglais, Pratique de laboratoire et TP											1	6
Semestre 3		0		EC Anglais	2LSANT_701	1 oral (50%) + 1 écrit (50%)	100%				écrit	1h	100%		0,5	3
Semestre 3		0		EC Pratiques de laboratoire et Travaux pratiques	2LSANT_701	TP	100%							100%	0,5	3
Semestre 3	SPS3E			UE Chimie / Biophysique / UE libres 1											1	6
Semestre 3		0		EC Libre 1 (1 choix parmi les 5 ci-dessous)	2LSANT_701										0,33	
Semestre 3		X		Biotechnologie & Innovation		ecrit	100%				ecrit	1h				
Semestre 3		X		Chimie Renforcée		ecrit	100%				ecrit	1h				
Semestre 3		X		Enseignement & Médiation scientifique		Rapport + oral	100%				???	???				
Semestre 3		X		Risques et Société		ecrit	100%				ecrit	1h				
Semestre 3		X		Activités Physiques et Santé		TP ???	100%				ecrit ? Pas de ra ???					
Semestre 3		0		EC Chimie		ecrit	100%				Ecrit	1h			0,33	
Semestre 3		0		EC Biophysique		ecrit	100%				Ecrit	1h			0,33	
Semestre 4	SPS4A	0		UE Biologie moléculaire 2		ecrit (70%)+TP(30%)	100%				ecrit	1h	70%	30%	1	6
Semestre 4	SPS4B			UE Biologie cellulaire 2 & Biochimie											1	6
Semestre 4		0		EC Biologie cellulaire 2	2LSANT_701	ecrit	100%				ecrit	1h	100%		0,5	
Semestre 4		0		EC Biochimie	2LSANT_701	ecrit	100%				ecrit	1h	100%		0,5	
Semestre 4	SPS4C			UE Organes et fonctions 2												6
Semestre 4		0		Système immunitaire	2LSANT_701	ecrit (70%) + TP (30%)	100%				ecrit	1h	70%	30%	0,5	
Semestre 4		0		Système endocrinien et cardiovasculaire	2LSANT_701	ecrit (70%)+ TP (30%)	100%				ecrit	1h	70%	30%	0,5	
Semestre 4	SPS4D			Biostatistiques / Anglais / UE libres 2												6
Semestre 4		0		EC Libre 2 (1 choix parmi les 6 ci-dessous)											0,33	
Semestre 4		X		Initiation aux sciences et technologies agroalimentaires		TP ?	100%				ecrit / pas de ra	1h	100%			
Semestre 4		X		Introduction aux neurosciences		ecrit	100%				ecrit	1h	100%			
Semestre 4		X		Introduction à l'oncologie		ecrit	100%				ecrit	1h	100%			
Semestre 4		X		Microbiologie appliquée et environnementale		ecrit	100%				ecrit	1h	100%			
Semestre 4		X		Plantes et activités		ecrit	100%				ecrit	1h	100%			
Semestre 4		X		Sciences des comportements		ecrit	100%				ecrit	1h	100%			
Semestre 4		0		EC Biostatistiques		ecrit / TP ?	100%				ecrit	1h	100%		0,33	
Semestre 4		0		EC Anglais		écrit	100%				écrit	1h	100%		0,33	
Semestre 4	SPS4E			UE Pharmacologie, Santé publique, TP et Projet Pro											1	6
Semestre 4				EC Pharmacologie & Santé Publique	2LSANT_701	ecrit	100%				ecrit		100% (ou 50% et en partie)		0,5	3
Semestre 4				EC Travaux pratique & projet professionnel	2LSANT_701	TP	100%						100%		0,5	

31

Composante	13	UFR des Sciences		Liste :	O = obligatoire / X = à choix / F = facultative										
Type de diplôme	Master			Nature :	préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.										
Mention de diplôme	MACHIMIE	Chimie		Part CC ou CT :	préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif										
Version d'étape	2MCHI2_711	Master 2A Chimie P. Controle de l'Environnement Industriel		Coefficient :	NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.										
				Crédits ECTS :	coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant										
					crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant										
					SESSION 1					SESSION 2				Coefficient	Crédits ECTS
					Contrôle continu		Contrôle terminal			Contrôle terminal					
					Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT			
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse										
M2CHIIIS3	CEI2MA			Analyses spectroscopiques											5
M2CHIIIS3	CEI2MA	O	M.CP2M1	Analyse des ondes	2MCHI2_711	TP	0,25	Ecrit	1h	0,75	Ecrit	1h	0,25*CC+0,75*CT	1/5	
M2CHIIIS3	CEI2MA	O	M.CP2M2	Analyses par diffraction des rayons X	2MCHI2_711	TP	0,25	Ecrit	1h	0,75	Ecrit	1h	0,25*CC+0,75*CT	1/5	
M2CHIIIS3	CEI2MA	O	M.CP2M3	Analyses spectrometriques	2MCHI2_711	TP	0,25	Ecrit	2h	0,75	Ecrit	1h	0,25*CC+0,75*CT	3/5	
M2CHIIIS3	CEI2MB			Radioprotection et protocoles de mesure											5
M2CHIIIS3	CEI2MB	O	M.CP2M4	Dosimetry and radioprotection	2MCHI2_711	Ecrit + TP noté	0,5	Ecrit	1h30	0,5	Ecrit	1h30	0,5	3/5	
M2CHIIIS3	CEI2MB	O	M.CP2M5	Protocoles de mesure	2MCHI2_711			Ecrit	2h	1	Ecrit	2h	1	2/5	
M2CHIIIS3	CEI2MC			Dechets, rejets, nuisances											6
M2CHIIIS3	CEI2MC	O	M.CP2M6	Identification des dechets, rejets, nuisances	2MCHI2_711	TP	0,25	Ecrit	2h	0,75	Ecrit	1h	0,25*CC+0,75*CT	2/3	
M2CHIIIS3	CEI2MC	O	M.CP2M7	Risques sanitaires	2MCHI2_711			Ecrit	1h30	1	Ecrit	1h	1	1/3	
M2CHIIIS3	CEI2MD			Qualite, securite et communication											6
M2CHIIIS3	CEI2MD	O	M.CP2M10	Communication & Prevention des risques	2MCHI2_711			Ecrit ou oral		1				1/6	
M2CHIIIS3	CEI2MD	O	M.CP2M8	Aspects juridiques et Socio-economiques	2MCHI2_711				3h	1	Ecrit	1h	1	1/2	
M2CHIIIS3	CEI2MD	O	M.CP2M8	Aspects juridiques et Socio-economiques	2MCHI2_711	Devoir	0,3	Ecrit	2h	0,7	Ecrit	1h	1	1/2	
M2CHIIIS3	CEI2MD	O	M.CP2M9	Assurance qualite	2MCHI2_711				1h	1	Ecrit	1h	1	1/3	
M2CHIIIS3	CEI2ME			Analyses physico-chimiques											5
M2CHIIIS3	CEI2ME	O	M.CP2M11	Analyses et separation chimiques	2MCHI2_711	TP	0,25		1h	0,75	Ecrit	1h	0,25*CC+0,75*CT	1/5	
M2CHIIIS3	CEI2ME	O	M.CP2M12	Analyses Electrochimiques	2MCHI2_711				1h	1	Ecrit	1h	1	1/5	
M2CHIIIS3	CEI2ME	O	M.CP2M13	Analyses physiques	2MCHI2_711	TP	0,25		2h	0,75	Ecrit	1h	0,25*CC+0,75*CT	3/5	
M2CHIIIS3	CEI2MF			Anglais S3											3
M2CHIIIS3	CEI2MF	O	M.CP2MA	Anglais S3		2 autres	1								
M2CHIIIS4	CHII2ME			Stage											30
M2CHIIIS4	CHII2ME	O	M.PHY2MA	Stage	2MPHY1_711									1	
Modalités de Compensation annuelle : Les étudiants doivent obtenir la note de 10/20 au semestre 1 et 10/20 au semestre 2. Il n'y a donc pas de compensation entre les deux semestres.															
La durée du stage est de 4 mois minimum et 6 mois maximum.															
Le coefficient de chaque unité d'enseignement correspond à son nombre d'ECTS.															
En l'absence de 2nde session dans un EC, la note obtenue en 1ère session est prise en compte pour le calcul de la moyenne du semestre.															
Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2.															

Composante		13		UFR des Sciences		Liste :		O = obligatoire / X = à choix / F = facultative							
Type de diplôme		Master				Nature :		préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.							
Mention de diplôme		MACHIMIE		Chimie		Part CC ou CT :		préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif							
Version d'étape		2MCH12_711		Master 2A Chimie P. Controle de l'Environnement Industriel		NB :		en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.							
						Coefficient :		coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant							
						Crédits ECTS :		crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant							
								SESSION 1			SESSION 2			Crédits ECTS	
								Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal			
								Nature		Durée		Part CT			
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	VET porteuse	Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT	Nature	Durée	Part CT	Coefficient	
Le nombre d'épreuves des Contrôles Continus indiqué dans le tableau des MCC, est le minimum auquel s'engage l'équipe pédagogique, cependant l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves.															

Composante: UFR HSS
 Type de diplôme: Licence
 Mention: Sciences de l'éducation
 Parcours:
 Version d'étape: ZLEDUC-701

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Nature : préciser s'il s'agit d'un écrit / oral / rapport / mémoire / etc.
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif

Validation des demandes par le conseil d'UFR

- ☐ Oui
☒ Non

Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Si non, mode de validation

- ☒ Direction de composante
☐ Autre (préciser):

Date de validation: 23 juin 2021

						SESSION 1					Coefficient	Crédits ECTS	Remarque
						Contrôle continu		Contrôle terminal					
						Nature	Part CC	Nature	Durée	Part CT			
UE	Code UE	Liste	Code EC	Libellé de l'UE ou de l'EC	VET porteuse								
	ZSE1		-	UE1 - Sociologie de l'éducation	ZLEDUC-701								
EC	-	O	M.2SE11	Sociologie de l'éducation	ZLEDUC-701			écrit	3h	100%	3,0	3,0	Argumentaire ci-joint. MCC habituelles en session 1: 25%CC + 75% CC